

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 10 MARS 2021**

Séance n°3 du 10 mars 2021

Délibération n°2021100302

Objet : subvention fonctionnement
2021

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 5 dont 4 ont
donné pouvoir
Nombre d'absents : 8

Le dix mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. COMBAUD Renaud – Mme BERNARD Anne-Marie - M. VIDAL Laurent – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Dominique.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir à M. COMBAUD Renaud) - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean - Mme TEILLET Anne.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. POINSET Cyril - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. FORT Jean-Paul – CREMOUX Christine - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Clauddy.

Etaient excusés : M. JOBIT Jean-François (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - Mme REMY Catherine (pouvoir à M. BASTIER Thierry).

Etaient absents : M. POUX Pierre - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. BCEUF Pascal.

SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2021 :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1617-3 et D. 1617-19 ;

Le Président propose, dans le cadre du vote du budget 2021, le versement d'une subvention de fonctionnement dont la liste des bénéficiaires est la suivante :

AR Prefecture

016-200050094-20210310-2021100302-DE
Reçu le 16/03/2021
Publié le 16/03/2021

ORGANISMES	NATURE DE LA SUBVENTION	MONTANT
Office de Tourisme	Cotisation 2021	247 700,52
S/TOTAL		247 700,52
ATD 16	Adhésion 2021	3 500,00
S/TOTAL		3 500,00
TOTAL SUBVENTION		251 200,52

Après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la liste proposée par le Président,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021, soient :
 - ✓ 247 700,52 € à l'article 65738
 - ✓ 3 500,00 à l'article 657358

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

